

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nom : MM/GB

N° 2026-18

Le jeudi 23 avril 2026, à 18 heures 30, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert pour la Restauration Collective, regroupant le Département, la communauté de communes des Amognes Cœur du Nivernais et les communes de Coulanges-lès-Nevers, Fourchambault, Garchizy, Nevers, Pougues-les-Eaux, Varennes-Vauzelles, Saint Eloi, d'Urzy, et Marzy désignés par les Conseils Municipaux des neuf communes, et par l'Assemblée Délibérante du Conseil Départemental et du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais, se sont réunis dans la salle de réunion de la cuisine des Saveurs, située ZA à Nevers, sur la convocation qui leur a été adressée par le président, Monsieur Michel MONET, le 10 avril 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 2121-7 à L 2121-34).

Présidence de Mme Martine MAZOYER,

Présents délégués titulaires : Mme Françoise HERVET, Mme Martine MAZOYER, Mme Sylvie FAVERIAL, Mme Lorie FERREIRA, Mme Laurence JONAS, M. Alain HERTELOUP, M. René CORBEAU, M. Gilles BERTRAND, Mme Lara LISSOTY, Mme Marie-Christine AMIOT, M. Michel LAVABRE, Mme Hélène MARTIN, M. Benoît DEBRUYCKER, Mme Annabelle MAILLEFER, M. Alain BUSSIERE

Présents délégués suppléants : Mme Mireille GAUDION, Mme Émilie HELARY,

Présent délégué suppléant sans voix délibérative : M. Alain PROUKHNITZKY Alain

Excusés : Mme Chrystel PITOUN, Mme Martine RENAULT, Mme Laurence NOUVEAU, M. Didier RAMET, M. Mathieu BATTUT, Monsieur Bertrand COUTURIER, Mme Christine GORGET, M. Jean-Yves ASTRE, Mme Élisabeth FREMONT, Mme Patricia BEADES, Mme Stéphanie MOURTIAU, Mme Marie-Hélène MARTIN

Pouvoir : néant

Effectif légal : 22

Présents ou représentés : 18

Secrétaire de séance : Mme Françoise HERVET

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU SYMO
AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DU
NUMERIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
(ARNIA)**

Exposé de Madame La Présidente,

Dans une perspective de modernisation de l'administration, le SyMO a adhéré, le 12 février 2018, à l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNIA), ayant pour objet le développement de services numériques.

Conformément aux statuts de l'ARNIA et dans le prolongement des élections municipales, le SyMO doit procéder à la désignation, pour les 6 années à venir, d'un représentant et de son suppléant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'ARNIA.

Par conséquent, je vous invite à procéder à la désignation du représentant et de son suppléant :

Candidat(s)	Nombre de voix obtenues
Représentant : Mme Émilie HELARY	17
Membre suppléant : M. Bertrand COUTURIER	17

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de désigner Mme Émilie HELARY en qualité de représentante du SyMO auprès de l'ARNIA et M. Bertrand COUTURIER en tant que membre suppléant.

Après en avoir délibéré,
Le comité syndical,
Par 17 voix pour
Adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical,
Fait à Nevers, le 23 avril 2026

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le 04/05/2026
de la publication dans la commune siège du syndicat et dans les communes membres,
conformément à l'article L 5211-47 du C. G. C. T.

Fait à Nevers, le 23 avril 2026

La Présidente

Martine MAZOYER